



## Déclaration de la CFDT relative aux projets de textes d'organisation de la Direction générale de la Modernisation de l'Etat.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les textes sur lesquels il nous est demandé de nous prononcer concernent le rattachement de la Mission d'évaluation des politiques publiques à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat.

Cette opération est présentée comme un simple ajustement technique, qui fait suite au transfert, au ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, des compétences relatives à l'évaluation des politiques publiques, depuis le 30 janvier 2009.

En outre, l'arrêté d'organisation prend acte de la cessation des activités de la mission temporaire de transfert qui avait été créée au sein de la DGME par l'arrêté du 22 avril 2008.

Même si ces textes n'opèrent qu'un ajustement technique, cela ne nous dispense de nous interroger sur les conditions de leur mise en œuvre, et nous étions en droit d'attendre des documents de présentation qui soient plus explicites sur plusieurs points.

Ainsi, ils ne disent rien des effectifs concernés :

- Combien de postes sont concernés (en ETP et nombre d'agents)
- Le transfert est-il à effectif constant ?
- Quel est le statut des agents concernés (titulaires, contractuels, pour les contractuels, quels sont les types et durées de leurs contrats, comment la continuité est-elle assurée)

Nous vous demandons aussi de préciser quelles sont les règles appliquées par l'administration en matière de rémunération, pour assurer le respect de l'équité entre les agents de la MEPP, et avec les autres agents de la DGME.

S'agissant de la mission transfert, dont la disparition est actée, nous demandons qu'un bilan de son action soit présentée au CTP, précisant en particulier les services vers lesquels les activités ont été transférées, avec le nombre d'agents et leur situation administrative (Titulaire / CDD (avec la durée)/ CDI(sation).

.../...

Au-delà, concernant cette fois-ci l'ensemble de la DGME, nous demandons des informations sur :

- Un bilan des fins de contrats en 2008 et 2009 (renouvellement en CDD, renouvellement en CDI, proposition d'un nouveau CDD, non renouvellement)
- Quel est l'effectif cible fin 2010 ?
- Quels sont les projets de l'administration concernant les renouvellement ou non renouvellement des contrats en cours (pour 2010 et 2011) ?
- En particuliers, quels postes vont se voir proposer un renouvellement en CDI, et quelles fonctions ne seront pas renouvelées ?

Des réponses à ces questions dépendront notre vote sur les projets de textes.

Je vous remercie.